

APRON XL® LS

TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE

COMMERCIAL - AGRICOLE

SUSPENSION

Traitement de semences fongicide pour la suppression en début de saison du pourridié phytophthoréen, du mildiou systémique ainsi que de la fonte des semis et de la pourriture des semences causées par *Pythium* dans certaines cultures.

PRINCIPE ACTIF :

Métalaxyl-M et isomère-S. 33,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **25585**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 55 L**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement des semences en usine seulement. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

LABEL

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Le contact avec les yeux peut nécessiter un examen ophtalmologique spécialisé.

4.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET ANIMAUX DOMESTIQUES.

Nocif en cas d'ingestion. Cause l'irritation des yeux. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec les yeux. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ni la poussière des semences traitées.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls des travailleurs (au mélange,

au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Gardez les semences traitées hors de portée des enfants et des animaux.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter des lunettes à coques ou un écran facial pendant la manipulation de ce produit.

Pour la manipulation du fongicide APRON XL[®] LS, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le fongicide APRON XL LS, porter une combinaison à manches longues par-dessus des vêtements de travail ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées avec le fongicide APRON XL LS, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

Enlever immédiatement tout vêtement ou ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres. Après le traitement, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux les petits mammifères sauvages. Les semences déversées ou exposées sur le sol doivent être enfouies ou ramassées.

7.0 RESTRICTION D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine, animale et garder hors de la portée des enfants et des animaux.
3. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement servant au traitement des semences juste avant ou pendant l'ensemencement.
4. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante: « **Ces semences ont été traitées avec le fongicide APRON XL LS, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage dans les quatre semaines suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être ramassées ou enfouies dans le sol. Garder hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.** »
5. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des semences traitées destinées à l'exportation : « **RÉSERVÉ À L'EXPORTATION - VENTE ET USAGE INTERDITS AU CANADA. Ces semences ont été traitées avec le fongicide APRON XL LS, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.** »
6. Avant l'exportation des semences, le responsable du traitement doit vérifier la dose d'emploi homologuée et l'usage prévu dans le pays de destination.

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et des aliments destinés à la consommation humaine, animale et hors de la portée des enfants et des animaux.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

APRON XL® LS

TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE

COMMERCIAL - AGRICOLE

SUSPENSION

Traitement de semences fongicide pour la suppression en début de saison du pourridié phytophthoréen, du mildiou systémique ainsi que de la fonte des semis et de la pourriture des semences causées par *Pythium* dans certaines cultures.

PRINCIPE ACTIF :

Métalaxyl-M et isomère-S. 33,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **25585**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Réservé au traitement des semences en usine seulement. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

PAMPHLET

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
PRÉCAUTIONS.....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
RESTRICTION D'EMPLOI.....	7.0
ENTREPOSAGE	8.0
ÉLIMINATION	9.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	10.0
MODE D'EMPLOI.....	11.0
Renseignements généraux	11.1
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	12.0
Grains céréaliers (y compris pour le fourrage et l'ensilage)	12.1
Oléagineux.....	12.2
Légumineuses à grains (succulentes ou sèches).....	12.3
Graminées fourragères, fourrage, foin	12.4
Végétaux utilisés in production animale autres que des graminées (fourrage, paille et foin).....	12.5
Légumes-racines.....	12.6
Mélanges en cuve.....	12.7
USAGES LIMITÉS.....	13.0
Légumes bulbes	13.1
Légumes-racines (sauf la betterave à sucre)	13.2
Cucurbitacées (légumes).....	13.3
Légumes verts feuillus.....	13.4
Group de cultures 5A – <i>Brassica</i> pommé et tige.....	13.5
Groupe de cultures 8 - Légumes-fruits (sauf cucurbitacées).....	13.6
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	14.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Le contact avec les yeux peut nécessiter un examen ophtalmologique spécialisé.

4.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET ANIMAUX DOMESTIQUES.

Nocif en cas d'ingestion. Cause l'irritation des yeux. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec les yeux. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ni la poussière des semences traitées.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls des travailleurs (au mélange,

au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Gardez les semences traitées hors de portée des enfants et des animaux.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter des lunettes à coques ou un écran facial pendant la manipulation de ce produit.

Pour la manipulation du fongicide APRON XL[®] LS, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le fongicide APRON XL LS, porter une combinaison à manches longues par-dessus des vêtements de travail ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées avec le fongicide APRON XL LS, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

Enlever immédiatement tout vêtement ou ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres. Après le traitement, se laver les mains et se doucher avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux les petits mammifères sauvages. Les semences déversées ou exposées sur le sol doivent être enfouies ou ramassées.

7.0 RESTRICTION D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine, animale et garder hors de la portée des enfants et des animaux.
3. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement servant au traitement des semences juste avant ou pendant l'ensemencement.
4. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante: « **Ces semences ont été traitées avec le fongicide APRON XL LS, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage dans les quatre semaines suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être ramassées ou enfouies dans le sol. Garder hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.** »
5. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs contenant des semences traitées destinées à l'exportation : « **RÉSERVÉ À L'EXPORTATION - VENTE ET USAGE INTERDITS AU CANADA. Ces semences ont été traitées avec le fongicide APRON XL LS, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »**
6. Avant l'exportation des semences, le responsable du traitement doit vérifier la dose d'emploi homologuée et l'usage prévu dans le pays de destination.

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et des aliments destinés à la consommation humaine, animale et hors de la portée des enfants et des animaux.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

10.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide APRON XL LS est un fongicide systémique pour le traitement de semences qui contient fongicide métalaxyl-M et isomère-S; pour la suppression de maladies causées par *Pythium* et *Phytophthora* spp. transmis par le sol ainsi que des mildious systémiques. Pour la suppression d'autres maladies transmises par le sol telles que les rhizoctonies, le fongicide APRON XL LS devrait être appliqué en association avec d'autres fongicides homologués pour le traitement des semences.

Le fongicide APRON XL LS peut être appliqué sous forme de bouillie à base d'eau avec d'autres insecticides et fongicides homologués pour le traitement des semences à l'aide d'un équipement commercial standard de traitement des semences (bouillie ou pulvérisation).

Note : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, à moins que ce ne soit pour supprimer une maladie existante, peut se traduire par une baisse de la germination ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences, puis faire des essais de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

L'expérience démontre qu'il peut se développer des souches de maladies fongiques qui résistent au métalaxyl-M et à l'isomère-S. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci abîmera la culture et pourrait provoquer des pertes de rendement au champ. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, Syngenta Canada inc. rejette toute responsabilité en cas de perte ou de dommages aux cultures résultant de l'inefficacité du fongicide APRON XL LS à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes.

11.0 MODE D'EMPLOI

11.1. Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Appliquer le fongicide APRON XL LS sous forme de bouillie à base d'eau à l'aide d'un équipement standard approprié assurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté.

Bien mélanger la dose recommandée de fongicide APRON XL LS dans la quantité d'eau requise en fonction de l'appareil utilisé et du taux de dilution. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le processus de traitement. Laisser sécher les semences avant de les ensacher.

Selon le type d'équipement de semis utilisé, les semences traitées avec le fongicide APRON XL LS ou avec un mélange du fongicide APRON XL LS et autres produits de traitement des semences pourraient ne pas s'écouler du semoir selon le même débit que les semences non traitées. Étalonner de nouveau l'équipement avec les semences traitées avant de les mettre en terre.

Lorsqu'un choix de doses est indiqué, utiliser la plus forte dose du fongicide APRON XL LS lorsque le champ a déjà été atteint par la fonte des semis causée par *Pythium* (*Pythium* spp.) et lorsque les conditions sont très favorables au développement des maladies.

Ce produit ne contient pas de colorant. Les utilisateurs sont responsables de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, ont une couleur

non naturelle. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. La réglementation prise en vertu de la *Loi sur les semences* doivent être strictement respectées lors de l'utilisation de ce produit.

12.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

12.1. Grains céréaliers (y compris pour le fourrage et l'ensilage)

GRAINS CÉRÉALIERS (Y COMPRIS POUR LE FOURRAGE ET L'ENSILAGE)	
CULTURES	Maïs (de grande culture, maïs sucré et à éclater), Blé , Orge (pour l'exportation seulement), Avoine (pour l'exportation seulement), Seigle (pour l'exportation seulement)
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 – 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	Orge, avoine et seigle pour l'exportation seulement. Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.
CULTURES	Sorgho (pour l'exportation seulement)
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> dans tous les cultivars de sorgho
DOSE	20 – 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)
MALADIES SUPPRIMÉES	Mildiou systémique
DOSE	40 – 80 mL/100 kg de semences (15 – 30 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser une faible dose pour les semences de cultivars résistant au mildiou du sorgho. Utiliser par contre la dose la plus forte sur les cultivars qui ne possèdent pas de résistance à une souche particulière de mildiou du sorgho et qui sont produits dans une région où la maladie a frappé durement dans un passé récent.
RESTRICTIONS	Pour l'exportation seulement. Les semences traitées avec la dose la plus forte doivent être mises en terre et non conservées jusqu'à l'année suivante. Seules des semences de sorgho de très bonne qualité (90 % de germination et plus) doivent être traitées avec le fongicide APRON XL LS. Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.2. Oléagineux

OLÉAGINEUX	
CULTURES	Canola
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 mL/100 kg de semences
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences

RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.
CULTURES	Tournesol
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	40 mL/100 kg de semences (15 g m.a / 100 kg de semences)
MALADIES SUPPRIMÉES	Mildiou systémique
DOSE	80 mL/100 kg de semences (30 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.3. Légumineuses à grains (succulentes ou sèches)

LÉGUMINEUSES À GRAINS (succulents ou sèches)	
CULTURES	Soja (compris les semences immatures) Lupins (<i>Lupinus</i> spp. – y compris lupin-grain, lupin doux et lupin blanc), Haricots (<i>Phaseolus</i> spp. - y compris féverole, haricot rognon, de Lima, petit haricot rond blanc, haricot Pinto, d'Espagne, mange-tout, téparry, haricot beurre (jaune) Doliques (<i>Vigna</i> spp. – y compris haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot kilomètre, haricot à feuille d'aconit, haricot mungo, haricot riz, dolique à longue cosse) Gourgane Pois chiches Guar Pois sabre Dolique d'Égypte Pois (<i>Pisum</i> spp. – y compris pois nain, mange-tout, petit, de grande culture, potager, vert, « Sugar snap ») Pois cajan Haricot sabre
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 – 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourridié phytophthoréen en début de saison
DOSE	40 mL/100 kg de semences (15 g m.a./ 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Pour le soja, un taux de 40 ml équivaut à 0,061 µL / semence (0,023 mg ma / semence) sur la base d'un poids de semence de 6600 semences / kg.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.
CULTURES	Lentilles
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	7 mL/100 kg de semences
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Utiliser dans les variétés faibles en tanin destinées à la production domestique de semences ou vendues pour l'exportation seulement.

12.4. Graminées fourragères, fourrage et foin

GRAMINÉES FOURRAGÉRES, FOURRAGE, FOIN	
CULTURES	Toutes les graminées (y compris chiendent pied-de-poule, pâturin, fétuque, brome) Toute la famille des graminées (vertes ou sèches), à l'exception de celles qui sont incluses dans le groupe des céréales, destinées à la paissance ou à l'alimentation du bétail Toutes les graminées à pâturage et à pâturage en parcours et les graminées cultivées pour le foin ou l'ensilage
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 – 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.
CULTURES	Herbe à gazon
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	40 mL/100 kg de semences (15 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Pour les semences de gazon destinées aux terrains de golf, aux pelouses et aux projets de remise en état ou de lutte contre l'érosion.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.5. Végétaux utilisés in production animale autres que des graminées (fourrage, paille et foin)

VEGETAUX UTILISES IN PRODUCTIN ANIMALE AUTRES QUE DES GRAMINEES (FOURRAGE, PAILLE ET FOIN)	
CULTURES	Sainfoin
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 – 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.
CULTURES	Luzerne Trèfle Lotier Vesce
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et pourridié phytophthoréen en début de saison
DOSE	40 mL/100 kg de semences
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.6. Légumes-racines

CULTURES	Betterave à sucre
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 – 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.7. Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

13.0 USAGES LIMITÉS

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un

essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

13.1. Légumes bulbes

CULTURES	Oignons (secs ou à bottelet)
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 mL/100 kg de semences (7,5 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

13.2. Légumes-racines (sauf la betterave à sucre)

LÉGUMES-RACINES (SAUF LA BETTERAVE A SUCRE)																	
CULTURES	<table> <tr> <td>Betterave potagère</td> <td>Persil à grosse racine</td> </tr> <tr> <td>Bardane (comestible)</td> <td>Panais</td> </tr> <tr> <td>Carottes</td> <td>Radis (y compris oriental)</td> </tr> <tr> <td>Céleri-rave</td> <td>Rutabaga</td> </tr> <tr> <td>Cerfeuil tubéreux</td> <td>Salsifis (blanc, noir et d'Espagne)</td> </tr> <tr> <td>Chicorée</td> <td>Chervis</td> </tr> <tr> <td>Ginseng</td> <td>Navets</td> </tr> <tr> <td>Raifort</td> <td></td> </tr> </table>	Betterave potagère	Persil à grosse racine	Bardane (comestible)	Panais	Carottes	Radis (y compris oriental)	Céleri-rave	Rutabaga	Cerfeuil tubéreux	Salsifis (blanc, noir et d'Espagne)	Chicorée	Chervis	Ginseng	Navets	Raifort	
Betterave potagère	Persil à grosse racine																
Bardane (comestible)	Panais																
Carottes	Radis (y compris oriental)																
Céleri-rave	Rutabaga																
Cerfeuil tubéreux	Salsifis (blanc, noir et d'Espagne)																
Chicorée	Chervis																
Ginseng	Navets																
Raifort																	
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>																
DOSE	20 - 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)																
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences																
REMARQUES	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué..																

13.3. Cucurbitacées (légumes)

CUCURBITACÉES (LÉGUMES)	
CULTURES	<p>Chayote Pastèque de Chine Melon à confire Concombre Cornichon Courges (y compris hyotan, spaghetti, hechima, gombo)</p> <p>Momordique Tous les melons brodés Citrouille Toutes les courges Pastèques</p>
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 - 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	<p>NE PAS FAIRE DE TRAITEMENTS DES SEMENCES AU CANADA. Pour l'importation seulement.</p> <p>Les semences traitées doivent être de couleur visible.</p>

13.4. Légumes verts feuillus

LÉGUMES VERTS FEUILLUS	
CULTURES	<p>Amarante Roquette Mâche Feuilles de pissenlit Oseille Chrysanthème à feuilles comestibles Endives Feuilles fraîches de cerfeuil Cresson de jardin Pourpier Chrysanthème des jardins</p> <p>Laitue pommée Laitue frisée Epinard de Nouvelle-Zélande Feuilles d'arroches Feuilles de persil Chicorée italienne (radicchio) Epinards Cresson de terre Baselle Montia</p>
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>
DOSE	20 - 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
RESTRICTIONS	<p>Ne pas appliquer le fongicide APRON XL LS sur les légumes verts feuillus destinés à la culture en serre. Les contenants de sacs contenant les semences de légumes verts feuillus traités avec le fongicide APRON XL LS doivent porter la mention « Ne pas utiliser ces semences pour des légumes verts feuillus destinés à la culture en serre ».</p> <p>Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.</p>

13.5. Group de cultures 5A – *Brassica* pommé et tige

GROUPE DE CULTURES 5A- BRASSICA POMMÉ ET TIGE		
CULTURES	Brocoli Broccoli chinois Chou de Bruxelles Chou Chou pé-tsaï	Chou gai-choï Chou-fleur Cavalo broccolo Chou-rave
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	
DOSE	20 – 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
RESTRICTIONS	<p>NE PAS UTILISER POUR TRAITER DES SEMENCES AU CANADA. Pour importation seulement – ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ni pour le traitement de semences commerciales destinées au Canada.</p> <p>Ne pas ensemercer manuellement des semences traitées.</p> <p>Les semences traitées doivent être de couleur visible.</p>	

13.6. Groupe de cultures 8 - Légumes-fruits (sauf cucurbitacées)

GROUPE DE CULTURES 8 – LÉGUMES-FRUIITS (SAUF CUCURBITACÉES)		
CULTURES	Aubergine Cerise de terre Pépino Poivron Piment du Chili	Piment à cuire Piment de type Jamaïque Piment doux Tomatillo Tomate
MALADIES SUPPRIMÉES	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	
DOSE	20 – 40 mL/100 kg de semences (7,5 – 15 g m.a / 100 kg de semences)	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
RESTRICTIONS	<p>NE PAS UTILISER POUR TRAITER DES SEMENCES AU CANADA. Pour importation seulement – ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ni pour le traitement de semences commerciales destinées au Canada.</p> <p>Ne pas ensemercer manuellement des semences traitées.</p> <p>Les semences traitées doivent être de couleur visible.</p>	

14.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide APRON XL LS contient un fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide APRON XL LS et à d'autres fongicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide APRON XL LS ou les autres fongicides du groupe 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs avec le fongicide APRON XL LS, tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à le fongicide APRON XL LS chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de Syngenta au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez le site www.syngenta.ca.